Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Tarifs 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants pour 2024 :

TARIFS FUNERAIRES :

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €
30 ans :100 €

Les familles s'adresseront à leur fournisseur pour l'ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

Durée	10 ans	20 ans	30 ans
Columbarium	250 €	450 €	600 €

- Cavurne

Durée	15 ans	30 ans
Cavurne	30 €	50 €

- Jardin du Souvenir :
Gravure du nom sur la stèle : la famille s'acquittera de la facture auprès de l'entreprise de pompes funèbres.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231001-DE

LOCATION DES SALLES :

1 - Salle des Fêtes : Grande salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	1 000€	1000€		
Un repas ou buffet simple	165 €	195 €	95 €	60 €
Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir et dimanche midi)*	210 €	250 €	150 €	100 €
Journée supplémentaire pour préparation	85 €	85 €		
Apéritif	85 €	110 €		
Spectacle, soirée ou réunion	110 €	140 €		
Repas réveillon	220 €	250 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	60 €	60 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	60 €	60 €		

2- Salle des Fêtes : Petit salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	500 €	500 €		
Un repas	85 €	110 €	60€	30€
Deux repas	110 €	140 €	75€	55€
Apéritif ou café enterrement	55 €	70 €		
Repas réveillon	120 €	150 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	40 €	40 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	40 €	40 €		

3 - Salle de Kergohy	Commune	Hors commune
Caution	1000 €	1000 €
Un repas ou buffet simple	100 €	120 €
Un apéritif ou réunion	75 €	90 €
Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir et dimanche midi)*	160 €	190 €
Journée supplémentaire pour préparation	75 €	75 €
Café enterrement	55 €	70 €
Repas réveillon	170 €	200 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	45 €	45 €
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	45 €	45 €
Pas de supplément pour les cafés suite à des obsèques		
Supplément gaz pour l'utilisation de l'appareil de cuisson	20 €	20 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231001-DE

4 - Salle Men Glaz	Commune	Hors commune
Réunion	45 €	55 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	12 €	12 €
Gratuité pour les associations de la commune		

5 - Salle Omnisports	Commune	Hors commune
Caution	250 €	250 €
Apéritif ou grillades ou autres (1/2 journée)	95 €	110 €

LOCATION DE VAISSELLE :

Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)
0,10 € / verre
0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

- assiette creuse et plate : 1,00 €
- verre ou flûte: 2,00 €
- grande cuillère : 0,50 €
- cuillère dessert : 0,30 €
- fourchette table : 0,50 €
- couteau table : 1,00 €
- plat ovale : 4,50 €
- plat plat : 6,00 €
- plat rectangulaire : 11,00 €
- pichet : 5,00 €
- louche : 7,00 €

LOCATION DU VIDEO-PROJECTEUR SALLE DES FETES :

Caution : 500 €
Location : 25 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 55 € en supplément.
Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 30 €/ h.

Les écoles sont exonérées.
Les associations communales bénéficient d'une exonération par an et les assemblées générales ne seront pas facturées quelle que soit la salle.
Le repas des classes est exonéré.
Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

* ASCRL : 110 €
* Club des Aînés ruraux : 110 €
* Créamanflor : 110 €
* Trévé Danses Loisirs : 110 €
* Club des Spadassins : 200 €
* Sessad de Loudéac : 100 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231001-DE

LOCATION DE MATERIELS :

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée.
- Remorque : 20 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

DEPOT :

- Caution dépôt du Placis : 100 €

CANTINE :

Le prix du repas pris à la cantine municipale sera de 3,35 €.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 45 : 1,51 €
  si arrivée à 8h30 ou plus tard : 0,71 €

- Soir : de 16 h 30 à 18 h : 2,13 €
  de 16 h 30 au-delà de 18 h : 3,34 €
  pénalités de 17 € / heure au-delà de 19 heures.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Tarif journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	6,40 €	9,20 €	11,70 €	13,20 €	14,20 €	15,20 €
Tarif journée avec repas communes non conventionnées	*7,04 €*	*10,12 €*	*12,87 €*	*14,52 €*	*15,62 €*	*16,72 €*
Tarif ½ journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	5,97 €	7,37 €	8,62 €	9,37 €	9,87 €	10,37 €
Tarif ½ journée avec repas communes non conventionnées	*6,57 €*	*8,11 €*	*9,50 €*	*10,31 €*	*10,86 €*	*11,41 €*
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	30 €	45 €	55€	60€	65€	70 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine communes non conventionnées	*33 €*	*49,50 €*	*60,50 €*	*66 €*	*71,50 €*	*77 €*
Tarif enfant inscrit et absent sans justificatif	3,10 €	4,50 €	5,75 €	6,50 €	7 €	7,50 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231001-DE

Le tarif de la garderie est le suivant :
- 1 € le matin de 7h30 à 8h45
- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

PARTICIPATIONS :

* Classes de découverte : 62.94 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires ,publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité
* Jouets de Noël : 10,67 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune
* Fournitures scolaires : 55.50 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :

La subvention est fixée à 588.47 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

FOURNITURE ET POSE DE BUSES

Pour les ponts de 6 mètres : 50 € de main d'oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.
Pour les ponts de 12 mètres : 85 € de main d'oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :

- Du 1er mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois
- Hors saison : 18 € / mois

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :

L'indice du fermage pour la location des terrains communaux à SCEA Just Pig et à Mickaël LATIMIER est de **116,46** (110.26 en 2022 ; 106,48 en 2021) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

DROIT DE STATIONNEMENT :

35€ pour tout véhicule procédant à de la vente directe occasionnelle sur les parkings communaux.
30 € par mois pour un emplacement hebdomadaire

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Révision des loyers des logements et des commerces communaux au 1er janvier 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL du 3ème trimestre.
Au 3e trimestre 2023, l'IRL s'établit à 141,03 (136,27 en 2022) soit une évolution de 3,49 %.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des logements communaux comme suit :

LOGEMENTS	**LOCATAIRES**	LOYER 01/01/2023	LOYER 01/01/2024
Rue de la Croix Rieux	CHOLLET Tanguy	229.14 €	**237.14 €**
	LECCHI Mireille	249.48 €	**258.19 €**
	BLAYO Michel	391.95 €	**405.64 €**
Rue de Bellevue	JUNCA-GUILLAUD Chantal	351.65 €	**363.93 €**
	LE GUENANFF Ludivine	351.65 €	**363.93 €**
	TREHOREL Vincent	493.43 €	**510.67 €**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231002-DE

5 rue E.Jégard	FRANCOIS Christophe	279.06 €	**288.81 €**
7 et 7bis, rue E.Jégard	LEAUTE Camille	462.52 €	**478.68 €**
	MIOT Mickaël	635.99 €	**658.21 €**
MICROCRECHE	Scop A l'abord'âge	500.00 €	**500.00 €**
MAIRIE	CABINET INFIRMIER	200.00 €	**200.00 €**

La part des OM sera facturée aux locataires chaque année selon l'avis d'imposition de la Taxe Foncière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des commerces communaux comme suit :

COMMERCES	**LOCATAIRES**	LOYER HT 01/01/2023	LOYER HT 01/01/2024
LE P'TIT GUEULETON	LES TROIS AILES SAS	850.00€	**850.00 €**
LE P'TIT HOTEL	LES TROIS AILES SAS	1 000.00€	**1 000.00 €**
LE P'TIT HOTEL Appart	LES TROIS AILES SAS	250.00€	**250.00 €**

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **BP commune : décisions modificatives n° 1**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 66 – compte 66 111 : + 5 000 €
- Chapitre 012 – compte 6411 : + 8 800 €
- Chapitre 65 – compte 65748 : - 13 800 €

- Chapitre 21 – compte 2111 : + 10 000 €
- Chapitre 23 – compte 2315 : - 10 000 €

- Chapitre 042 – compte 68111 : + 4 650 €
- Chapitre 023 : - 4 650 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

La secrétaire

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **BP commune : admission en non valeur**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 608,95 € correspondant à des dettes de cantine et d'accueil périscolaire de l'année 2021 suite au passage en commission de surendettement de Madame Mélody Petitjean.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Remboursement des factures de téléphonie**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur Gildas Pérennez informe que, suite au changement d'opérateur téléphonie, la facture de Coriolis pour l'achat des 4 routeurs s'élèvent à 4 410 € et celle pour les frais d'accès au réseau à 1 051,80 €.
Comme convenu avec la société Breizh Solutions, la commune doit s'acquitter de ces factures et demandera leur remboursement à Breizh Solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer ces écritures.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231006-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Marché extension Maison des Lutins : avenant n°2 moins-value marché de maitrise d'oeuvre**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 moins-value du contrat de maitrise d'œuvre du cabinet A-MC pour le marché d'extension de la Maison des Lutins d'un montant de – 2 217,06 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

La secrétaire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Réhabilitation de la salle omnisports : demande de subvention ANS**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter l'ANS pour le projet de réhabilitation de la salle omnisports.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches auprès de l'ANS pour cette demande de subvention.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Réhabilitation de la salle omnisports : demande de subvention LEADER**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déposer un dossier de subvention dans le cadre du programme Leader pour le projet de réhabilitation de la salle omnisports.
La subvention demandée serait de 50 000 €.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches pour cette demande de subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Réhabilitation de la salle omnisports : demande de subvention programme Fonds Vert**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déposer un dossier de subvention dans le cadre du programme Fonds Vert pour le projet de réhabilitation de la salle omnisports.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches pour cette demande de subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231010-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Réhabilitation de la salle omnisports : plan de financement**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut prétendre à l'obtention de subventions dans le cadre du projet de rénovation de la salle omnisports, demandes de subventions portant sur le montant HT des travaux réalisés.

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif financier à savoir :

- honoraires et études : 65 640 € HT
- travaux salle de sports : 1 018 300 € HT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le financement prévisionnel de l'opération selon les éléments ci-dessous :

▪ Conseil Départemental (contrat de territoire) :	170 000 €
▪ DETR :	305 490 €
▪ Région :	126 930 €
▪ ANS :	50 000 €
▪ Leader :	50 000 €
▪ Emprunt :	381 520 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Devis complémentaire projet city-stade**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 16 novembre dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le devis du SDU pour l'implantation d'un city-stade.
Cependant, deux pare-ballons ont été omis sur le devis initial.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient de devis de la société SDU d'un montant de 2 035,13 € HT pour la fourniture et la pose de deux pare-ballons sur deux pans coupés.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231012-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Projet city-stade : demande de subvention ANS**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter l'ANS à hauteur de 50 % pour le projet d'implantation du city-stade.
La subvention sollicitée est de 50 433 €.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches auprès de l'ANS pour cette demande de subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-13

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Projet city-stade : plan de financement**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut prétendre à l'obtention de subventions dans le cadre du projet d'implantation d'un city-stade, demandes de subventions portant sur le montant HT des travaux réalisés.

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif financier à savoir :

- Fourniture et travaux : 100 867,52 € HT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le financement prévisionnel de l'opération selon les éléments ci-dessous :

▪ DETR :	30 260 €
▪ ANS :	50 433 €
▪ Emprunt :	20 174,52 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231014-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-14

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Achat d'un but de foot amovible**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► ACCEPTE le devis de la société Intersport d'un montant de 1 696,12 € HT
► DECIDE que la dépense sera mandatée en section d'investissement du budget 2024
► DECIDE que l'association Trévé-Sports Foot remboursera la moitié de la facture soit 848,06 €. Un titre de recette leur sera transmis lorsque la facture sera payée.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231015-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-15

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Vente chemin rural n°60 à Cocuhan à Monsieur Alain Le Bihan**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Monsieur le Maire, informe que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'alinéation du domaine public du chemin rural n°60 situé à Cocuhan permettant ainsi sa vente à Monsieur Alain Le Bihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre le chemin rural n°60 à Cocuhan à l'euro symbolique à Monsieur Alain Le Bihan
- DECIDE que les honoraires du commissaire-enquêteur seront à la charge des acquéreurs
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs
- DESIGNE Monsieur le Maire pour signer les actes notariés.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-16

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Vente partie du chemin rural n°7 au Hinlée à Madame Collet et Monsieur Thos**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Monsieur le Maire, informe que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'alinéation du domaine public d'une partie du chemin rural n°7 situé au Hinlée permettant ainsi sa vente à Madame Marion Collet et Monsieur Emilien Thos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre une partie du chemin rural n°7 au Hinlée à l'euro symbolique à Madame Marion Collet et Monsieur Emilien Thos
- DECIDE que les honoraires du commissaire-enquêteur seront à la charge des acquéreurs
- DECIDE que les frais de géomètres seront à la charge des acquéreurs
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs
- DESIGNE Monsieur le Maire pour signer les actes notariés.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-17

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Achat d'une partie (environ 90m²) de la parcelle AA142 – 4 rue des Perrières**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire explique qu'afin d'aménager des places de parking supplémentaires pour l'école des Perrières, la Maison des Lutins et la bibliothèque, environ 90 m² pourraient être achetés à Monsieur et Madame David Le Marchand, propriétaires de la parcelle AA142.

Ces derniers ont fixé un prix de vente à 5€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition à 5 € le m²
- DECIDE que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de la commune
- DESIGNE Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231018-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-18

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Achat d'un ordinateur pour l'école des Perrières**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire, présente les devis pour le remplacement de l'ordinateur du bureau de direction de l'école des Perrières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de La Puce Informatique pour un montant de 664 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-19

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **Demande de subvention de l'ASCRL pour la réédition du livre « Un canton dans la tourmente » de Monsieur Yann Lagadec**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire, présente la demande de l'ASCRL au sujet de la réédition du livre « Un canton dans la tourmente » de Yann Lagadec paru en 1994 sur la seconde Guerre Mondiale 1939-1945 et plus précisément sur les évènements en Centre Bretagne.
Pour le 80ème anniversaire de la libération de la Bretagne, l'auteur a revu, complété et corrigé son livre.
Yann Lagadec a contacté son éditrice pour cette réédition qui coûterait entre 2 500 et 2 800 €.
Le plan de financement pourrait être le suivant :

- LCBC : 1000€
- Ville de Loudéac : 500 €
- Commune de Trévé : 250 €
- Commune de Saint Caradec : 250 €
- Autres 500 à 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette subvention de 250 € à l'ASCRL.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023
ID : 022-212203764-20231214-20231020-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-10-20

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 14 décembre 2023

OBJET : **BP commune : décisions modificatives n°2**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 040 – compte 28152 : + 4 650 €
- Chapitre 021 : - 4 650 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE (22) Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE (22) Côtes d'Armor